

Evaluation de la phase de test  
« Procédures accélérées dans le domaine de l'asile »  
Analyse qualitative - mandat 3

Conférence de presse du 14 mars 2016 à Berne

Franziska Müller, lic. rer. soc., Interface

## La qualité de la procédure est-elle garantie ?

1. Le bilan de la phase de test est positif. La bonne qualité des différentes étapes de procédure peut être garantie, et ce même dans le cadre de procédures accélérées. Les éventuels problèmes qualitatifs qui subsistent ne sont pas propres à la phase de test mais concernent également le système standard.
2. Sur la base de l'analyse des différents cas sélectionnés, la qualité des décisions d'asile peut être jugée bonne. Les décisions de la phase de test sont très claires et compréhensibles.
3. La phase de test a fait, dans l'ensemble, ses preuves concernant le traitement des demandes de personnes appartenant aux groupes vulnérables et offre des avantages par rapport aux procédures du système standard (rôle du représentant juridique en tant que personne de confiance, notamment).
4. Les requérants comprennent mieux le processus d'asile et acceptent plus facilement les décisions d'asile négatives.

## Quels facteurs centraux contribuent à cette qualité ?

- *Proximité spatiale et étroite collaboration* : la proximité spatiale des acteurs associés à la procédure constitue une excellente condition pour garantir des procédures de bonne qualité. L'ensemble du processus ressort avec davantage de clarté ; les participants profitent d'une plus grande transparence et d'une meilleure vision d'ensemble.
  - Collaboration entre les spécialistes du SEM
  - Collaboration avec les représentants juridiques
  - Collaboration dans le domaine des examens médicaux
  - Collaboration avec le service-conseil en vue du retour
  
- *Représentation juridique* : la représentation juridique joue un rôle clé tout au long de la procédure de première instance (contrôle de qualité, entretiens et décisions, examens médicaux, groupes vulnérables [RMNA, traumatisés], acceptation des décisions par la transparence amenée).

## Quels sont les besoins pour continuer d'assurer la qualité et la promouvoir ?

- Le souci de la qualité devrait, à long terme, être développé comme une compétence transversale selon une approche descendante.
- L'évolution en direction d'une généralisation plutôt que d'une spécialisation requiert une bonne dose d'échanges et un suivi attentif afin de garantir une pratique uniforme et une bonne qualité des prestations (feedbacks réguliers des supérieurs sur les entretiens, feedbacks des collègues, supervision de cas, formations continues obligatoires). Un certain degré de spécialisation pour ce qui est de la détermination de l'âge des requérants ou des connaissances sur les pays d'origine serait appréciable pour garantir la qualité.
- Il faut constamment veiller à la manière dont est gérée l'importante charge de travail.
- Du point de vue de l'assurance-qualité, la représentation juridique est un élément indissociable de la procédure accélérée.